

**AVIS  
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE  
POINTE-CLAIRE**

**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2018-2019 de la Ville de Pointe-Claire, pour le deuxième exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est disponible pour consultation et que toute personne désirant prendre connaissance du rôle peut le faire à mon bureau, à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire situé au 451, boulevard Saint-Jean, de 8 h 30 à 16h30. Le rôle est également disponible pour consultation sur notre site Internet : [www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca)

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectuée une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle doit :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous, sur le site Internet de la ville de Pointe-Claire, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs*, adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée en personne à l'un des endroits suivants, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h:

**Division Centre  
255, boul. Crémazie Est, bureau 600  
Montréal H2M 1M2**

**Division Est  
7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110  
Anjou H1M 3N7**

**Division Ouest  
1868, boulevard Des Sources, bureau 500  
Pointe-Claire H9R 5R2**

- ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal  
255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal, QC,  
H2M 1M2

Renseignements : 514 280-3825

DONNÉ à Pointe-Claire, ce 6 décembre 2017.

**PUBLIC NOTICE  
TO THE TAXPAYERS OF THE CITY OF  
POINTE-CLAIRE**

**PROPERTY ASSESSMENT ROLL**

NOTICE is hereby given that the 2017-2018-2019 property assessment roll of the City of Pointe-Claire, for the second exercise starting on January 1<sup>st</sup>, 2018, is now available for consultation and that any person wishing to examine the roll can do so at my office at the Pointe-Claire City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard from 8:30 a.m. until noon, and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m. The roll is also available for consultation on our website at: [www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca)

That any application for administrative review with regards to the roll, on the ground that the assessor did not make an alteration that he ought to have made pursuant to section 174 *Act respecting municipal taxation*, concerning the update must:

- be submitted on the prescribed form available at the addresses below, on the Internet site of the City of Pointe-Claire and at the City Hall of Pointe-Claire;
- Include the amount under the *By-law concerning rates*, adopted by the Urban Agglomeration of Montreal Council and applicable to the unit of assessment covered by the application;
- Be filed in person at one of the following location, Monday through Friday, from 9 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4 p.m.:

- or sent by registered mail to:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal  
255 Crémazie Boulevard East, Suite 600, Montréal, QC,  
H2M 1M2

Information : 514 280-3825

DATED at Pointe-Claire, this 6<sup>th</sup> of December 2017.

**Me Jean-Denis Jacob  
Directeur des affaires juridiques et Greffier / Director of Legal Affairs and City Clerk**